



CALCUL DU CRÉDIT DE SURTAXE INUTILISÉ (années d'imposition 2010 et suivantes)

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
----------------	---------------------	--

- Utilisez cette annexe pour calculer le solde de fermeture du crédit de surtaxe inutilisé.
- Tout crédit de surtaxe inutilisé peut être reporté sur les sept années suivantes. Il faut toutefois les appliquer par ordre chronologique, en commençant par le plus ancien.
- Consultez le paragraphe 181.1(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour calculer le montant déductible du crédit de surtaxe inutilisé de la société, lorsque le contrôle de la société a été acquis entre l'année où les crédits ont été gagnés et l'année où la société désire les demander.
- Joignez cette annexe à la déclaration *T2 – Déclaration de revenus des sociétés* ou envoyez-la séparément au centre fiscal où la déclaration est produite.

Calcul du solde de fermeture du crédit de surtaxe inutilisé

Crédit de surtaxe inutilisé à la fin de l'année d'imposition précédente			
Moins : Montant des crédits inutilisés expirés après sept années d'imposition	115		
Crédit de surtaxe inutilisé au début de l'année d'imposition	120		
Plus : Crédit de surtaxe inutilisé, transféré à la société à la suite d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale	220		
Total partiel			A
Moins : Crédit de surtaxe inutilisé reporté d'années précédentes pour réduire l'impôt de la partie VI à payer pour l'année courante (inscrivez le montant de la ligne 885 de l'annexe 38)	420		
Solde de fermeture du crédit de surtaxe inutilisé	820		